



Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2009-127-2

Autres références : 2009-127, 2009-127-1

Ottawa, le 30 avril 2009

Avis de demandes reçues

Plusieurs collectivités

Modifications à l'article 2

**Date limite pour le dépôt des interventions/observations pour cet article
seulement : 7 mai 2009**

[\[formulaire d'interventions/d'observations - radiodiffusion\]](#)

Suite à son avis de consultation de radiodiffusion 2009-127, le Conseil annonce ce qui suit :

Le 31 mars 2009, le Conseil a reçu une modification à la demande suivante présentée par Newcap Inc. **Les modifications sont en caractères gras.**

Article 2

Sudbury (Ontario)

N° de demande 2009-0351-9

Demande présentée par Newcap Inc. en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio FM commerciale de langue anglaise CHNO-FM à Sudbury.

La titulaire propose de modifier les paramètres techniques de CHNO-FM en augmentant la puissance apparente rayonnée de 11 000 watts à 100 000 watts, en augmentant la hauteur effective d'antenne au-dessus du sol moyen de 120,9 mètres à **150,2** mètres et en relocalisant l'émetteur à **un endroit autre que celui qui a été proposé initialement.**

À la lumière de ce qui précède, le Conseil accorde une période supplémentaire de 5 jours pour le dépôt des observations. Ces observations doivent porter uniquement sur les nouveaux paramètres techniques énoncés ci-dessus.

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.